Fiche signalétique

Chemask®

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Chemask®

Fournisseur : ITW Chemtronics
8125 Cobb Center Drive
Kennesaw, GA 30152

Tel. 770-424-4888 or toll free 800-645-5244

Synonyme : Coating Solution

Nom commercial : Chemask®

Utilisations : Applications industrielles

Manufacturier : ITW Chemtronics
8125 Cobb Center Drive
Kennesaw, GA 30152

Tel. 770-424-4888 or toll free 800-645-5244

Code : CM1,CM5, CM8, CM1C, CM5C, CM8C

No de fiche signalétique : 0704

Date de validation : 6/12/2013.

Date d'impression : 6/12/2013.

En cas d'urgence : Chemtrec - 1-800-424-9300 or collect 703-527-3887
24/7

Type de produit : Liquide.

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences

État physique : Liquide.

Couleur : Pale pink color.

Odeur : Ammoniacale. [Faible]

Mention d'avertissement : DANGER!

Mentions de danger : CONTIENT DES PRODUITS CAUSANT DES LÉSIONS AUX ORGANES SUIVANTS : SYSTÈME NERVEUX, TRACTUS GASTRO-INTESTINAL, VOIES RESPIRATOIRES, PEAU, SYSTÈME NERVEUX CENTRAL, OEIL, CRISTALLIN OU CORNÉE.

Mesures de précaution : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Laver abondamment après usage.

Voies d'absorption : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition. Nocif par inhalation. À très fortes concentrations, peut entraîner un déplacement de l'air normal et provoquer une suffocation due au manque d'oxygène. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU ET DES VOIES RESPIRATOIRES.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac. Latex may solidify in intestinal tract.

2. Identification des dangers

Peau : Passablement irritant pour la peau. Peut provoquer une allergie de la peau lors d'une exposition répétée. PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE DE LA PEAU. PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE RESPIRATOIRE.

Yeux : Modérément irritant pour les yeux.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques : Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.

Cancérogénicité : Contient une substance qui peut provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : le système nerveux. Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : tractus gastro-intestinal, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: somnolence/ fatigue migraine irritation des voies respiratoires

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales

Peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
irritation
larmoiement
rougeur

Conditions médicales aggravées par une surexposition : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	%
Alcool méthylique	67-56-1	1 - 3.8
Titane, dioxyde de	13463-67-7	0.1 - 1

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.

Inhalation : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Moyens d'extinction

Utilisables : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Non utilisables : Aucun connu.

Dangers spéciaux en cas d'exposition : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxydes de soufre
oxyde/oxydes de métal

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Remarque spéciale sur les risques d'incendie : Non disponible.

Remarque spéciale sur les risques d'explosion : Non disponible.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes de nettoyage

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Entreposage : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 hours)			LECT (15 mins)			Ceiling			
Ingredient	**Nom de la liste**	**ppm**	**mg/m³**	**Autre**	**ppm**	**mg/m³**	**Autre**	**ppm**	**mg/m³**	**Autre**	**Notations**
Alcool méthylique	US ACGIH 3/2012	200	262	-	250	328	-	-	-	-	[1]
	AB 4/2009	200	262	-	250	328	-	-	-	-	[1]
	BC 4/2012	200	-	-	250	-	-	-	-	-	[1]
	ON 1/2013	200	262	-	250	328	-	-	-	-	[1]
	QC 12/2012	200	262	-	250	328	-	-	-	-	[1]
Titane, dioxyde de	US ACGIH 3/2012	-	10	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[3]
	BC 4/2012	-	3	-	-	-	-	-	-	-	[a]
		-	10	-	-	-	-	-	-	-	[b]
	ON 1/2013	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[c]
	QC 12/2012	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[d]

[1]Absorbé par la peau. [3]Sensibilisation cutanée
Forme: [a]Respirable dust [b]Total dust [c]total dust [d]La poussière totale.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre measure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

Mesures techniques : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

Respiratoire : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Yeux : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Peau	:	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
Contrôle de l'action des agents d'environnement	:	Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.
Autre protection	:	Non disponible.
Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)	:	Non disponible.

9. Propriétés physico-chimiques

État physique	:	Liquide.
Point d'éclair	:	[Le produit n'entretient pas une combustion.]
Durée de combustion	:	Non applicable.
Vitesse de combustion	:	Non applicable.
Température d'auto-inflammation	:	Non disponible.
Limites d'inflammablité	:	Non disponible.
Couleur	:	Pale pink color.
Odeur	:	Ammoniacale. [Faible]
Goût	:	Non disponible.
Poids moléculaire	:	Non applicable.
Formule moléculaire	:	Non applicable.
pH	:	Non disponible.
Point d'ébullition/ condensation	:	38°C (100.4°F)
Point de fusion/congélation	:	Non disponible.
Température critique	:	Non disponible.
Densité relative	:	Non disponible.
Pression de vapeur	:	101.3 kPa (760 mm Hg) [température ambiante]
Densité de vapeur	:	<1 [Air = 1]
Volatilité	:	5% (p/p)
Seuil de l'odeur	:	Non disponible.
Vitesse d'évaporation	:	>1 (acétate de butyle = 1)
TDAA	:	Non disponible.
Viscosité	:	Dynamique (température ambiante): 15000 mPa·s (15000 cP)
Ionicité (dans l'eau)	:	Non disponible.
Propriétés de dispersibilité	:	Non disponible.
Solubilité	:	Non disponible.
Remarques physico-chimiques	:	Non disponible.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Alcool méthylique	CL50 Inhalation Gaz. CL50 Inhalation Gaz. DL50 Cutané DL50 Orale	Rat Rat Lapin Rat	145000 ppm 64000 ppm 15800 mg/kg 5600 mg/kg	1 heures 4 heures - -

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité chronique

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Alcool méthylique	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	40 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
Titane, dioxyde de	Peau - Léger irritant	Humain	-	72 heures 300 Micrograms Intermittent	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisant

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Alcool méthylique	-	-	-	-	-	Aucune.
Titane, dioxyde de	A4	2B	-	+	-	-

Mutagénicité

Non disponible.

11. Informations toxicologiques

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Produits synergiques : Non disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Alcool méthylique	Aiguë CE50 16.912 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Aiguë CE50 10000000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 2500000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon - Adulte	48 heures
	Aiguë CL50 100 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures
	Chronique NOEC 9.96 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
Titane, dioxyde de	Aiguë CE50 5.83 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	72 heures
	Aiguë CL50 3 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 5.5 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	48 heures
	Aiguë CL50 1000 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Chronique NOEC 0.984 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	72 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Persistance/dégradabilité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible.

Facteur de bioconcentration : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

Toxicité des produits de biodégradation : Non disponible.

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Répartition des déchets : Non disponible.

Classification RCRA : Non disponible.

Etats-Unis - Liste "P" RCRA déchets dangereux toxique

Ingredient	No CAS	Statut	Numéro de référence
Methanol (I); Methyl alcohol (I)	67-56-1	Référencé	U154

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	Cleaning Compound	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	Cleaning Compound	-	-		-
Classement mexicain	Non réglementé.	Cleaning Compound	-	-		-
Classe ADR/RID	Non réglementé.	Cleaning Compound	-	-		Non réglementé.
Classe IMDG	Not regulated.	Cleaning Compound	-	-		Non réglementé.
Classe IATA-DGR	Not regulated.	Cleaning Compound	-	-		Non réglementé.

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

SIMDUT (Canada) : D-2B

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: Zinc (et ses composés); Méthanol

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances).

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Réglementations Internationales

Listes internationales : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire du Japon: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire de Corée: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire Malaisien (Registre HSE): Indéterminé.
Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire de Taiwan (CSNN): Indéterminé.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

16. Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : CONTIENT DES PRODUITS CAUSANT DES LÉSIONS AUX ORGANES SUIVANTS : SYSTÈME NERVEUX, TRACTUS GASTRO-INTESTINAL, VOIES RESPIRATOIRES, PEAU, SYSTÈME NERVEUX CENTRAL, OEIL, CRISTALLIN OU CORNÉE.

Hazardous Material Information System (États-Unis) :

16. Autres informations

Risques physiques	0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

Références : Non disponible.

Autres considérations spéciales : Non disponible.

Date d'impression : **6/12/2013.**

Date d'édition : 6/12/2013.

Date de publication précédente : 5/8/2013.

Version : 1.01

Élaborée par : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.